

Rapport de l'épreuve orale d'informatique

- **Coefficients :**
    - 5 en épreuve majeure
    - 4 en épreuve mineure
    - (total concours de 25)
  - **Membre du jury :** Natacha Portier
- 

Quatre candidats ont passé l'oral d'informatique. Cette année, il n'y avait pas de préparation du sujet et l'oral devant le jury était de 45 minutes. Tout d'abord, le-la candidat-e reçoit le sujet et les consignes. Il-Elle a environ 10 minutes pour commencer à y réfléchir. Il-Elle doit utiliser le tableau pour y écrire ses résultats, les preuves et le pseudo-code, et peut également utiliser le tableau comme une feuille de brouillon, en veillant à ne pas mélanger les deux parties. Les sujets portaient sur la recherche de plus grand et plus petit élément dans une liste d'entier (pire cas et moyenne pour différents algorithmes, bornes inférieures).

On attendait des candidats qu'ils connaissent les structures de données, sachent écrire un algorithme et calculer sa complexité. Ils devaient être capables de généraliser quelques exemples pour construire un algorithme, d'écrire un pseudocode et de raisonner sur l'algorithme développé (complexité, terminaison, correction) et de faire des preuves. Les candidats ont également été jugés sur leur capacité à comprendre et à réagir aux suggestions, par exemple pour corriger une erreur.

Certains candidats ont eu du mal à respecter les consignes et à rédiger leur solution au tableau : ce n'est pas une réponse orale plus ou moins précise qui était attendue mais bien une rédaction et des preuves rigoureuses.

Les candidats ne doivent pas hésiter à poser une question s'ils ne sont pas sûrs de ce que le jury attend d'eux.

★ ★  
★